

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie  
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale  
Le lundi, 8 avril 2024  
19h00**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Sept (7) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Marc Hébert	Directeur général par intérim
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Joanne Doiron	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucune.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
  - 5.1 Réunion ordinaire du 11 mars 2024.
6. Présentation des rapports.
  - 6.1 Comité Plénier du 25 mars 2024.
  - 6.2 Séance de travail du 25 mars 2024.

7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
  - 7.1 Modification au Plan rural – Modifier de C2 à RA sur la rue Nathalie.
    - 7.1.1 Recommandation à la CSRPA.
  - 7.2 Modification au Plan rural – Parc de ferraille – NID 40010852.
    - 7.2.1 Recommandation à la CSRPA.
  - 7.3 Modification au Plan rural – Parc de ferraille et autres – NID 40434128.
    - 7.3.1 Recommandation à la CSRPA.
  - 7.4 Modification à l'arrêté concernant le directeur général.
    - 7.4.1 Lecture intégrale de l'arrêté 015-02-2017.
    - 7.4.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 015-02-2017.
  - 7.5 Politique sur les allocations de déplacement.
  - 7.6 Embauche d'une firme de consultants pour un terrain synthétique.
  - 7.7 Nominations de responsables.
    - 7.7.1 Dossier des changements climatiques.
    - 7.7.2 Politique culturelle.
    - 7.7.3 Politique du patrimoine.
    - 7.7.4 Politique sur le logement abordable.
    - 7.7.5 Dossier en matière d'immigration.
  - 7.8 Entente pour un programme de recyclage.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
  - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 21.
  - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 9.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

**Résolution 2024-060**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**5.1 Réunion ordinaire du 11 mars 2024.**

**Résolution 2024-061**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

### 6.1 Comité Plénier du 25 mars 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

### 6.2 Séance de travail du 25 mars 2024.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

## 7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

### 7.1 Modification au Plan rural – Modifier de C2 à RA sur la rue Nathalie.

#### 7.1.1 Recommandation à la CSRPA.

##### **Résolution 2024-062**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

QUE la résolution 2024-034 adoptée lors de la réunion ordinaire du 11 mars 2024 soit abrogée.

**ADOPTÉE**

##### **Résolution 2024-063**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural afin de créer une nouvelle zone RA (résidentielle unifamiliale) à partir d'une zone C2 (commerciale routière) sur la propriété ayant le NID 20637765 et située sur la rue Nathalie.

**ADOPTÉE**

## **7.2 Modification au Plan rural – Parc de ferraille – NID 40010852.**

### **7.2.1 Recommandation à la CSRPA.**

Le maire fait la lecture de la recommandation du comité de révision de la planification de la CSRPA.

#### **Résolution 2024-064**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural afin de permettre l'aménagement d'un parc à ferraille, d'achat ou prise de véhicules, de vente et d'installation de pièces d'autos et d'un garage de mécanique sur la propriété ayant le NID 40010852 et située au 5508, Route 11 à Brantville.

**ADOPTÉE**

## **7.3 Modification au Plan rural – Parc de ferraille et autres – NID 40434128.**

### **7.3.1 Recommandation à la CSRPA.**

Le maire fait la lecture de la recommandation du comité de révision de la planification de la CSRPA.

#### **Résolution 2024-065**

**Proposé par** Geoffrey Saulnier

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural afin de permettre l'aménagement d'un parc à ferraille, de vente de pièces d'autos, d'un service de coupe de gazon, d'une franchise d'installation de pneu et d'un garage de mécanique sur la propriété ayant le NID 40434128 et située au 29, rue de la Source à Haut Rivière du Portage.

**6 OUI  
2 NON**

**ADOPTÉE**

#### **7.4 Modification à l'arrêté concernant le directeur général.**

##### **7.4.1 Lecture intégrale de l'arrêté 015-02-2017.**

###### **Résolution 2024-066**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 015-02-2017 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le directeur général » fasse l'objet de la lecture intégrale.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté no 015-02-2017.

###### **Résolution 2024-067**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 015-02-2017 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le directeur général » soit adoptée telle que lue par le maire.

**ADOPTÉE**

##### **7.4.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 015-02-2017.**

###### **Résolution 2024-068**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Guy Basque

QUE l'arrêté no 015-02-2017 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté concernant le directeur général » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 3<sup>e</sup> lecture par son titre de l'arrêté 015-02-2017.

#### **7.5 Politique sur les allocations de déplacement.**

###### **Résolution 2024-069**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique PA2024-040 intitulée « Politique sur les allocations de déplacement » soit adoptée telle que présentée.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la politique PA2019-020 intitulée « Politique sur les allocations de déplacement » soit abrogée.

**ADOPTÉE**

**7.6 Embauche d'une firme de consultants pour un terrain synthétique.**

**Résolution 2024-070**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le présent dossier soit apporté à une prochaine réunion du comité Plénier afin de permettre à l'administration municipale de préparer un dossier sur ledit dossier.

**ADOPTÉE**

**7.7 Nominations de responsables.**

**7.7.1 Dossier des changements climatiques.**

**Résolution 2024-071**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Guy Basque

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, les conseillères Réaldine Robichaud et Joanne Doiron ainsi que les conseillers Geoffrey Saulnier et Yolane Thomas soient nommés comme responsables des dossiers municipaux concernant les changements climatiques.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ont comme seule responsabilité de faire des recommandations ou à apporter des points auprès du conseil municipal sur les dossiers concernant les changements climatiques.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ne peuvent pas donner de directives à l'administration municipale et doivent avoir l'approbation du directeur général pour toute demande d'information auprès d'employés municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits responsables ne sont pas autorisés à effectuer des dépenses ou des achats et ils ne peuvent pas engager la municipalité dans quoi que ce soit. Toute dépense ou engagement de la municipalité devra être approuvé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

### **7.7.2 Politique culturelle.**

#### **Résolution 2024-072**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la conseillère Dianna May Savoie ainsi que le conseiller Guy Basque soient nommés comme responsables des dossiers municipaux concernant la culture.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ont comme seule responsabilité de faire des recommandations ou à apporter des points auprès du conseil municipal sur les dossiers concernant la culture.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ne peuvent pas donner de directives à l'administration municipale et doivent avoir l'approbation du directeur général pour toute demande d'information auprès d'employés municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits responsables ne sont pas autorisés à effectuer des dépenses ou des achats et ils ne peuvent pas engager la municipalité dans quoi que ce soit. Toute dépense ou engagement de la municipalité devra être approuvé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

### **7.7.3 Politique du patrimoine.**

#### **Résolution 2024-073**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la conseillère Dianna May Savoie ainsi que le conseiller Guy Basque soient nommés comme responsables des dossiers municipaux concernant le patrimoine.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ont comme seule responsabilité de faire des recommandations ou à apporter des points auprès du conseil municipal sur les dossiers concernant le patrimoine.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ne peuvent pas donner de directives à l'administration municipale et doivent avoir l'approbation du directeur général pour toute demande d'information auprès d'employés municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits responsables ne sont pas autorisés à effectuer des dépenses ou des achats et ils ne peuvent pas engager la municipalité dans quoi que ce soit. Toute dépense ou engagement de la municipalité devra être approuvé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

#### **7.7.4 Politique sur le logement abordable.**

##### **Résolution 2024-074**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, les conseillères Dianna May Savoie, Thérèse Brideau, Chantal Mazerolle et Rita Benoit ainsi que les conseillers Guy Basque et Pierre Morais soient nommés comme responsables des dossiers municipaux concernant le logement abordable.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ont comme seule responsabilité de faire des recommandations ou à apporter des points auprès du conseil municipal sur les dossiers concernant le logement abordable.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ne peuvent pas donner de directives à l'administration municipale et doivent avoir l'approbation du directeur général pour toute demande d'information auprès d'employés municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits responsables ne sont pas autorisés à effectuer des dépenses ou des achats et ils ne peuvent pas engager la municipalité dans quoi que ce soit. Toute dépense ou engagement de la municipalité devra être approuvé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

### **7.7.5 Dossier en matière d'immigration.**

#### **Résolution 2024-075**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Réaldine Robichaud

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle soient nommées comme responsables des dossiers municipaux en matière d'immigration.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ont comme seule responsabilité de faire des recommandations ou à apporter des points auprès du conseil municipal sur les dossiers en matière d'immigration.

IL EST ENTENDU QUE lesdits responsables ne peuvent pas donner de directives à l'administration municipale et doivent avoir l'approbation du directeur général pour toute demande d'information auprès d'employés municipaux.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits responsables ne sont pas autorisés à effectuer des dépenses ou des achats et ils ne peuvent pas engager la municipalité dans quoi que ce soit. Toute dépense ou engagement de la municipalité devra être approuvé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

### **7.8 Entente pour un programme de recyclage.**

#### **Résolution 2024-076**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE la municipalité accepte la recommandation du département municipal de l'Ingénierie et de l'Infrastructure concernant un contrat-cadre avec l'entreprise Circular Materials et que le maire et le greffier signent ledit contrat-cadre.

**ADOPTÉE**

## **8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT**

- Aucune.

## 9. CORRESPONDANCES

### 9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 21.

Pour information.

### 9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 9.

Reçues : 1, 2, 3, 5, 7 et 9.

Pour information.

#### **No. 4 - Citoyen - Demande de rencontre avec le conseil pour son terrain sur la rue de la Mer.**

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

#### **No. 6 - Citoyen – Lettre d’intention de vendre son terrain à la MRT pour la construction de logements abordables.**

##### **Résolution 2024-077**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Guy Basque

QUE le présent point soit apporté à une réunion du comité Plénier pour le dossier des logements abordables.

**ADOPTÉE**

#### **No. 8 - Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées – Demande pour signer une proclamation pour la « Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées » du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024.**

##### **Résolution 2024-078**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE la municipalité proclame la semaine du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024, la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées dans la Municipalité régionale de Tracadie et que le maire fasse la lecture de ladite proclamation.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la lecture de la proclamation.

**10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- La conseillère Chantal Mazerolle félicite le dénouement positif sur les cours de justice de la Péninsule acadienne.

**11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC**

- Aucune.

**12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Une citoyenne s'excuse sur des propos qui auraient peut-être été mal compris et demande si le projet d'un terrain synthétique serait dans la municipalité. La citoyenne fait des commentaires concernant les logements abordables.
- Un citoyen fait des commentaires concernant le projet d'un terrain synthétique et informe le conseil des désavantages d'un tel type de terrain par rapport à un terrain avec une pelouse naturelle.

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 20h03 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal